

	<b style="color: red;">ALERTE Pollution atmosphérique	Date : 12/01/2024
		Heure : 20 :20 « Posture du COD » Néant
OBJET	POLLUTION ATMOSPHERIQUE AUX PARTICULES FINES (PM10) PROCEDURE « INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS »	
Nature de l'événement	RISQUE SANITAIRE	

EXPEDITEUR

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles des Hauts-de-Seine
 Téléphone : 01 40 97 20 00 / 06.80.36.04.94
 Courriels : pref-defense-protection-civile@hauts-de-seine.gouv.fr

	Services	Pour action	Pour information
Préfecture 92	PREF 92 - BSS		X
	PREF 92 - CORPS PREFECTORAL		X
	PREF 92 - PRESSE		X
	PREF 92 - SIDPC 92	X	
	PREF 92 - SIDSIC et Standard		X
	PREF 92 - RENFORT COD		X
	PREF 92 - BUREAU DE LA LOGISTIQUE		X

Santé / secours	BSPP		X
	ARS		X
	SAMU 92		X

AASC	CRF		X
	PCPS		X
	ORDRE DE MALTE		X

Services de police	CRS NORD IDF		X
	CRS OUEST IDF		X
	DTSP		X
	PREFECTURE DE POLICE - DOPC		X
	SDPJ 92		X

Renseignement	SDDR		X
	DDSI		X

Opérateurs réseau téléphonique	BOUYGUES TELECOM		X
	FREE		X
	ORANGE		X
	SFR		X

Opérateurs réseau d'eau	SIAPP		X
	SMSEVESC		X
	SERVICE DES EAUX ET FONTAINES		X
	EAUX DE PARIS		X
	SEVESC		X

	LYONNAISE DES EAUX		X
	SUEZ EAU FRANCE - SITE DU MONT- SEDIF		X
	VFOLIA		X
	SYNDICAT DES EAUX PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS		X
Réseau de transport maritime	VNF		X
	PORTS DE PARIS		X
Dépôts pétroliers	SOGEPP		X
	CCMP		X
	TOTAL		X
	TRAPIL		X
Réseau de transport routier	COFIROUTE		X
	CONSEIL DEPARTEMENTAL		X
	TRANSDEV		X
	DIRIF		X
	SANEF		X
Réseau de transport et distribution gaz	GRT GAZ		X
	GRDF		X
Etablissements publics territoriaux	VALLEE SUD - GRAND PARIS		X
	GRAND PARIS SEINE OUEST		X
Services de prévision	AIRPARIF		X
	SPC		X
	METEO FRANCE		X
Association des maires du département	AMD		X
Travail et emploi	CMA		X
	CCI		X
	DRIEETS - UD92		X
Logement	DRIHL - UD92		X

Finance	DDFIP		X
Education nationale	DSDEN		X
Tribunal judiciaire	Tribunal judiciaire		X
Environnement, aménagement, transport	DRIEAT		X
Préfecture de région	PRIF		X
Zone de défense	PREFECTURE DE POLICE - COZ		X
	PREF POLICE - CABINET		X
Centre commerciaux	QWARTZ Centre Commercial		X
	SO OUEST Centre commercial		X
Réseau de transport et distribution d'électricité	RTE		X
	ENEDIS		X
Centre des monuments nationaux (CMN)	Centre des monuments nationaux (CMN)		X
Domaine de Saint-Cloud	Domaine de Saint-Cloud		X
STAP	STAP		X
Force armée	DMD		X
Collectivités	Communes du département	X	
Réseau de transport ferré	RATP		X
	IDF MOBILITE		X
	SNCF		X
Protection des populations	DDPP		X

Agriculture et forêt	DRAAF		X
-----------------------------	-------	--	---

La Défense	AUDE		X
	PARIS LA DEFENSE		X
	PLD ARENA		X
	QPARK		X
	WESTFIELD – 4 TEMPS		X
	CNIT		X

OBJET :

Episode de pollution aux particules (PM 10) – Déclenchement de la procédure d'information et de recommandation pour la journée du 13 janvier 2024

REF :

Arrêté n° 2020-00637 du 19/12/2016 de la préfecture de police de Paris relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

ANNEXE :

Annexe 1: Carte contournement de l'agglomération francilienne

TEXTE :

Selon les données transmises par AIRPARIF, le seuil de pollution atmosphérique aux particules (PM 10) qui déclenche la mise en œuvre des mesures de la procédure d'information et de recommandation est susceptible d'être atteint le **samedi 13 janvier 2024**.

Pour les particules < à 10 µm, le seuil du niveau d'information de 50µg/m³ en moyenne sur la journée devrait être dépassé en Ile-de-France demain.

Niveau maximum prévu le matin sur les stations de fond de la région Île de France compris entre **45 et 55 µg/m³**.

En conséquence et afin de réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère le Préfet de Police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris recommande les mesures suivantes :

Recommandations comportementales :

- Utiliser les moyens de transports les moins polluants : Vélo, transports en commun, covoiturage ;
- Réduire la vitesse de circulation ;
- Réduire les émissions polluantes des acteurs économiques ;
- Eviter l'utilisation du bois de chauffage individuel. Suspendre le brûlage de déchets verts ;
- Maitriser les consommations énergétiques liées au chauffage ;
- Différer les déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit PTAC +3,5T.

Recommande aux franciliens les mesures suivantes :

- **Recommandations sanitaires de l'agence régionale de santé d'Ile de France**

pour **les populations vulnérables* et sensibles****, il est important **de limiter** les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe et les activités physiques et sportives intenses (*dont les compétitions*) en plein air ou en intérieur.

* **Les populations vulnérables** : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

** **Les populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Dans tous les cas : en cas de symptômes inhabituels ou en cas de gêne respiratoire, cardiaque inhabituelle : prendre conseil auprès du médecin, du pharmacien ou de la permanence téléphonique médicale du centre spécialisé de l'hôpital Fernand Widal.

Pour la population générale : pas de modification des activités habituelles.

De manière générale :

- **se renseigner** sur la qualité de l'air (www.airparif.fr) ;
- veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par la pratique d'autres activités émettrices de substances polluantes (usage de solvants sans protection appropriée, consommation de tabac) ;
- la situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas des mesures de confinement; il convient donc de ne pas modifier les pratiques d'aération et de ventilation ;

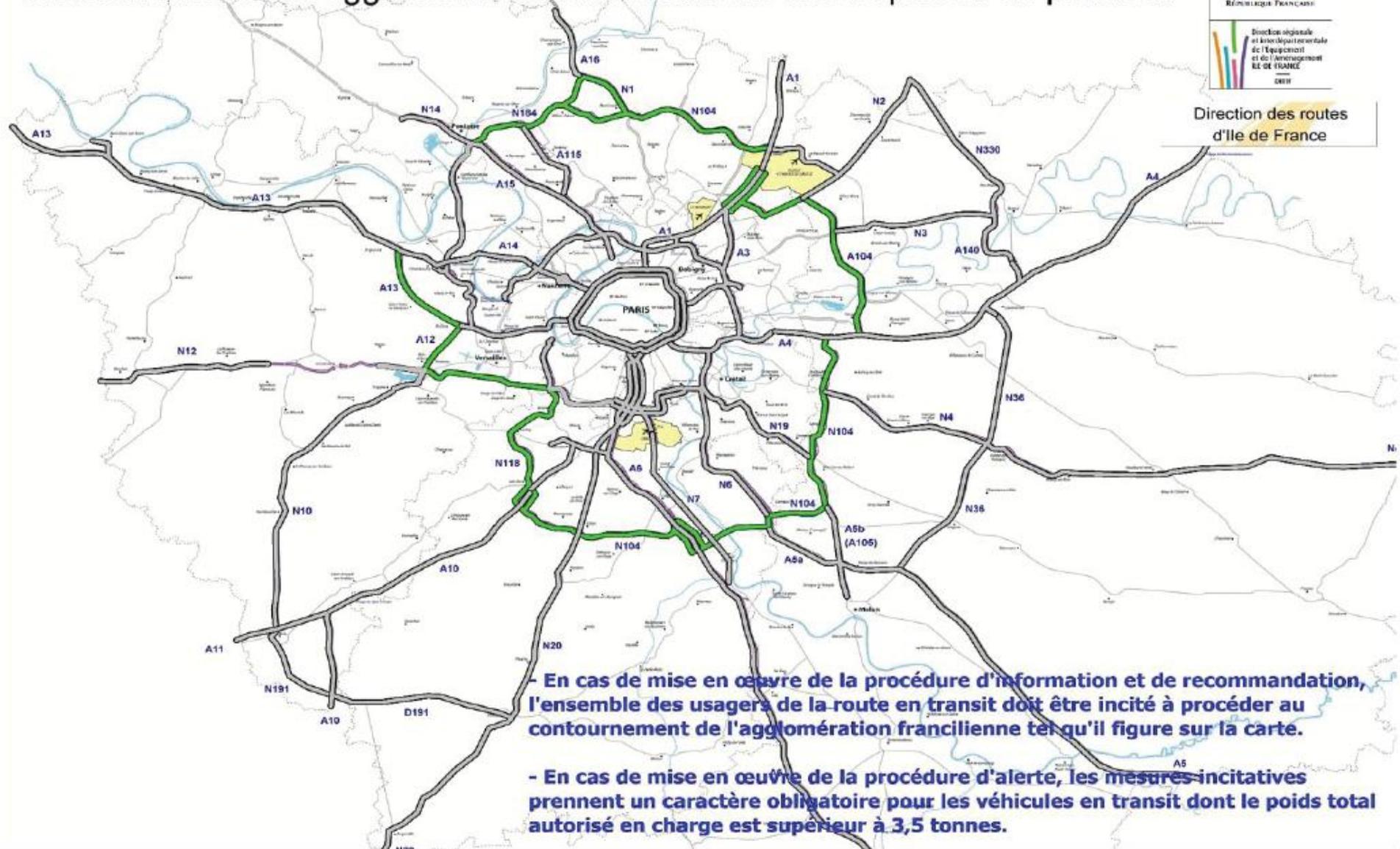
Les recommandations sanitaires complémentaires sont rendues disponibles sur le site Internet <http://www.ars.iledefrance.sante.fr> de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France.

ANNEXE 1

Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution



Direction des routes
d'Ile de France



- En cas de mise en œuvre de la procédure d'information et de recommandation, l'ensemble des usagers de la route en transit doit être incité à procéder au contournement de l'agglomération francilienne tel qu'il figure sur la carte.
- En cas de mise en œuvre de la procédure d'alerte, les mesures incitatives prennent un caractère obligatoire pour les véhicules en transit dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes.